


| | | |
|---|--|--|
| REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES | C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD | La Celle Saint-Cloud  |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. | | Délibération n° DEL 26-14 Du 24 juin 2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale. | | |
| EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 11 | POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 | |
| <p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S. Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i> Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i> Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p> | | |
| Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU C.C.A.S. (BUDGET PRINCIPAL) | | |
| <p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Considérant le changement de grade suite à un recrutement externe ; Considérant en conséquence, la nécessité de procéder à la modification des effectifs ;</p> | | |

Après en avoir délibéré

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la transformation du poste ci-dessous,

Dit que le tableau des effectifs du C.C.A.S. (budget principal) sera modifié comme suit :

| <i>Tableau précédent</i> Filière sociale | | <i>Nouveau tableau</i> Filière sociale | |
|---|-----------|---|---|
| 1 poste | Rédacteur | 1 poste | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe |

Adopte le tableau général des effectifs en prenant en compte la modification mentionnée,


Dit que la modification du tableau des effectifs du C.C.A.S. s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci,

Autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération,

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.


Richard LEJEUNE

Malre

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception en Préfecture

078-267800480-20260624-DEL26-14-DE

Date de transmission : 01/07/2026

Date de réception en Préfecture : 01/07/2026

Date de publication : 02/07/2026